

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRÉVENTION DES INONDATIONS (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations): MORILLON – POSE DE CINQ REPÈRES DE CRUE

A Morillon, cinq repères de crue vont être installés le 5 mars, sur les bords du Giffre (sur le pont de Verchaix et dans la plaine de Morillon) et du Verney (sur le pont du Verney). Ils matérialisent les crues de 1968, 1988, 1992, 2007 et 2018.



Photo montage avec repères de la crue du Verney, pont du Verney RD4, 04/01/2018



Photo montage avec repères de crue du Giffre, pont Morillon/Verchaix D54

La pose de repères de crues normalisés est une obligation réglementaire des communes (article L563-3 du code de l'environnement), ils sont destinés à matérialiser le niveau atteint par une crue. Témoins de la mémoire des crues, ils constituent un moyen efficace pour diffuser et entretenir localement la connaissance et la conscience du risque d'inondation. Afin de les rendre plus visibles, de faciliter leur lecture et d'assurer la pérennité des repères, l'arrêté du 16 mars 2006 uniformise la forme qu'ils doivent prendre : « un disque blanc surchargé en partie basse d'un demi-disque violet avec trois vagues violettes dont l'horizontale indique le niveau des plus hautes eaux connues (PHEC) ». La date de l'événement est indiquée dans la partie supérieure, le nom du cours d'eau dans la partie inférieure. L'emplacement du repère doit être choisi afin de le rendre visible et lisible depuis un point librement accessible au public.



Sur le bassin versant de l'Arve, le SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents) en charge de la prévention des inondations (GEMAPI) a initié une démarche de sensibilisation du public face au risque inondation en identifiant les repères de crues (dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) financé par l'Etat) en vue d'une implantation cohérente et homogène de plus de 130 repères de crues sur le bassin versant de l'Arve, dont 96 sont déjà posés sur 34 communes (sur les 69 concernées par un risque d'inondation). L'objectif étant de faire de ces repères, destinés à entretenir la mémoire des inondations, un outil accessible à tous et inscrit au sein des territoires concernés.

Sa mission, depuis 2014, s'articule autour de 4 grands axes :

- Accompagner les maires dans leur obligation réglementaire de recensement, conformément à la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques,
- Réaliser la base de données la plus exhaustive possible, en garantissant la cohérence de la démarche à l'échelle du bassin,
- Diffuser l'information collectée par l'envoi des informations aux communes concernées,
- Proposer des sites pertinents pour la pose de nouveaux repères des plus hautes eaux connues.

Vous pouvez retrouver ces repères sur le site internet national : www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr

Contacts presse :

Amalia Carreira : 06.78.54.99.78 – acarreira@sm3a.com

Le SM3A est présent sur les réseaux sociaux. Vous pouvez suivre ses actions et toute son actualité sur facebook.com/sm3a.arve, twitter : [@SM3A74](https://twitter.com/SM3A74) et bien entendu sur www.riviere-arve.org

A propos du SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents)

Syndicat d'élus au service du territoire, le SM3A est un Etablissement public créé en 1994, gestionnaire du domaine public fluvial de l'Arve, qui s'étend sur 93 communes réparties sur 2 communautés d'agglomération, 9 communautés de communes et 2 syndicats.

Le bassin versant de l'Arve représente un territoire de 2164 km² du Mont-Blanc à la frontière suisse, soit près de la moitié de la superficie de la Haute-Savoie, pour une population de plus de 350 000 habitants.

Avec un très fort caractère montagnard, le bassin versant est très contrasté, il culmine à 4 810 m avec 60% du territoire situé au-dessus de 1000m d'altitude (5% en glace). Depuis sa reconnaissance comme Etablissement public territorial de bassin (EPTB), il a vocation à intervenir sur l'ensemble du bassin versant de l'Arve, pour y promouvoir une mission de gestion équilibrée de la ressource en eau en assurant, notamment un rôle d'information, d'animation et de coordination auprès des collectivités territoriales. Depuis 2017, le syndicat exerce la compétence GEMAPI sur tout le bassin versant de l'Arve, par transfert de ses membres. Le SM3A agit en faveur de la réduction de la vulnérabilité des territoires aux inondations dans le cadre d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).